



Numéro d'écoute pour médecins en souffrance

Depuis le 1^{er} janvier dernier, un numéro d'écoute et d'assistance pour les médecins en souffrance a été mis en place par le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) et l'Association d'Aide Professionnelle aux Médecins et Soignants (AAPMS) qui ont signé une convention de partenariat.

Lors de la cérémonie des vœux, le président du CNOM, Patrick Bouet, a évoqué cette initiative : *« Ce travail sur l'entraide est une de missions constitutives de l'Ordre des médecins. Dans ce contexte de grande souffrance des médecins, il est de notre responsabilité de leur apporter toute l'aide confraternelle dont il pourraient avoir besoin ».*

Ce numéro d'écoute est le 0826 000 401. Il est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Cette écoute téléphonique est « *confidentielle* » et respectueuse du « *secret professionnel* ».

Numéro d'écoute : 0826 000 401

Son objectif est de prendre en charge les médecins en souffrance - y compris les internes - afin de les orienter vers un organisme d'aide adéquat. Il peut s'agir du conseil départemental de l'ordre dans lequel le médecin est inscrit, du service d'entraide du CNOM ou bien des associations et établissements de soins « *signataires de la charte d'entraide* » du CNOM.

Le numéro d'écoute est financé par le CNOM, tandis que sa gestion revient à l'AAPMS. Cette dernière « aura notamment la charge de former les psychologues répondant aux appels téléphoniques des médecins ou internes » étant entendu

que « les personnels de la plateforme est lié par le secret professionnel ».

La création de ce numéro d'écoute s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat « *pour l'entraide aux médecins de France* » que le CNOM, le Centre national de Gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière (CNG) et la Caisse Autonome de Retraite des Médecins de France (CARMF) ont signé en novembre dernier. Rappelons que cette convention a pour objet l'instauration d'un programme conséquent d'aide médico-psycho-sociale à destinations des médecins. Elle prévoit notamment une campagne de sensibilisation des médecins aux risques d'épuisement professionnel (« *burn out* ») et à l'importance d'un suivi médical.

Ces services d'entraide aux médecins interviennent en effet dans un contexte de prise de conscience accrue des risques psychosociaux touchant la profession (épuisement, harcèlement, violences...) qui a suscité plusieurs initiatives l'année dernière comme la campagne « *Dis doc, t'as ton doc ?* », qui a pour objectif d'inciter les praticiens à prendre un médecin traitant ou encore l'enquête nationale sur la souffrance psychique conduite auprès des médecins en formation.